

Juin 2011
Document 211052

Volume 17, n° 2



BULLETIN DE DISCIPLINE

Canadian
Institute of
Actuaries



Institut
canadien
des actuaires

Voici le trente-deuxième rapport périodique préparé à l'intention des membres, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le *répertoire en ligne*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 mars 2011.

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en novembre 2010, la Commission de déontologie (ci-après « la commission ») a tenu deux réunions, à savoir le 30 novembre 2010 (par conférence téléphonique) et le 8 mars 2011 (à Montréal). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 13 juillet 2011 (à Toronto).

Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2011

	AF 10-11		AF 09-10	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	303	-	281	-
Autres frais	21	-	239	-
Total des frais	324	262	520	260
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	25		24	
Nombre de cas examinés	28		18	

Causes

(a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en novembre 2010, aucun tribunal disciplinaire n'a rendu de décision finale sur quelque cause que ce soit.

(b) Accusations portées

Des accusations distinctes ont récemment été portées contre un membre de l'Institut relativement au travail effectué relatif à deux régimes de retraite. La commission a référé ces accusations au même tribunal disciplinaire.

Un avis d'accusations et transmission à un tribunal disciplinaire de l'Institut canadien des actuaires a été diffusé le 10 février 2011 de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le

public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs.

Le président du groupe de candidats à un tribunal a nommé un tribunal disciplinaire conformément à l'article 20.06(1) des Statuts administratifs et des dispositions seront prises sous peu pour l'audition de ces accusations à Toronto.

Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audience.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

(c) Autres plaintes et renseignements

Outre la cause mentionnée en (b), depuis le rapport de novembre 2010, la commission a examiné 22 plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de 21 membres, associés ou affiliés.

Quatre nouvelles plaintes et(ou) renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans trois de ces causes, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre. Dans une de ces causes, la commission a décidé de confier la plainte à une équipe d'enquête.

Suite à l'obtention de renseignements supplémentaires relatifs à 14 causes antérieures, la commission a décidé de rejeter les affaires. Dans trois causes antérieures, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié une cause à une équipe d'enquête. L'enquête est encore en cours.

(d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 24 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	3	4 membres
Régimes de retraite	17	13 membres
Assurances IARD	1	1 membre
Indemnisation des accidents du travail	0	-
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	2	3 membres

William T. Weiland
Président,
Commission de déontologie